

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2014)

Heft: 295-296

Vorwort: Éditorial : never complain always explain

Autor: Alliaume, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Est-il utile de maintenir en France un média suisse indépendant comme celui que vous tenez entre vos mains ? Question que nous nous posons régulièrement bien sûr, eu égard à la difficulté de l'exercice.

À lire les commentaires des médias français (et parfois suisses) sur la votation du 9 février 2014 au sujet de la restriction de la libre circulation, il semble que oui. Que d'inexactitudes et d'approximations grandiloquentes n'a-t-on pas entendues et lues sur les raisons, les conséquences et les analogies de ce vote dont la principale disposition était une demande de contingentement annuellement les autorisations de séjour et de travail pour les adapter aux possibilités matérielles de la Suisse dans le respect de ses intérêts économiques globaux. Bien entendu c'est contraire à la libre circulation qui est un des dogmes fondamentaux de l'UE. Mais il y a d'autres dogmes comme la monnaie unique, le plafonnement des déficits et nombre de dispositions majeures avec lesquelles certains membres de l'UE prennent de plus en plus de libertés.

Une fois retombée la fumée créée par ce vote, le Conseil fédéral a pris les choses en mains et entamé immédiatement une tournée européenne pour expliquer à ses partenaires que le mandat constitutionnel n'emportait à court terme aucune restriction de circulation et qu'il se donnait jusqu'à l'été pour établir un concept global qui serait traduit dans une loi à l'automne, le tout évidemment dans un esprit de recherche de solutions satisfaisantes pour toutes les parties. D'après le président de la Confédération, de passage à Paris au moment où nous bouclons, l'accueil à Berlin a été pragmatique tandis que celui de Paris a été plus difficile à qualifier, les membres de l'UE ayant réaffirmé leur attachement aux dogmes de l'UE. Pragmatisme d'un côté du Rhin, dogmatisme de l'autre..., ce n'est pas réservé aux dossiers suisses.

Notons également que la critique n'est pas générale. Le patron de Swatch Group a déclaré ne pas être inquiet, Claudine Schmid, députée des Français de Suisse a transmis à l'Assemblée Nationale « Pour l'instant, notre communauté n'est, à la lecture du texte accepté,

nullement touchée. » et un sondage indique que 59 % des Français souhaitent une restriction des accords de Schengen.

Comme nous trouvions que la Suisse s'était par le passé beaucoup excusée auprès de ses partenaires internationaux (refus de l'EEE, fonds en déshérence, minarets, secret bancaire, successions, prééminence des décisions du peuple sur celles du gouvernement...) nous avons voulu savoir si cette politique était toujours d'actualité. M. Burkhalter a vivement réfuté cette affirmation et précisé que d'ailleurs personne ne demandait à la Suisse de s'excuser. Dont acte et espérons que cette position courageuse remontera en direct jusqu'à la Chancellerie fédérale, qui ne pourra pas en être informée par la lecture de *Suisse Magazine* car elle vient juste de se désabonner.

Face aux rodomontades audiovisuelles d'Arnaud Montebourg ce même 18 février, M. Burkhalter, joignant le geste à la parole, a d'ailleurs exprimé une position adaptée : « Tout ce qui est excessif est insignifiant ». Maxime sans doute déjà traduite en chinois par l'ambassadeur Jean-Jacques de Dardel, qui nous quitte après un court mais très riche séjour. Le Conseil fédéral vient de lui confier Pékin, ambassade hautement stratégique dans un pays avec qui la Suisse multiplie les échanges économiques. Merci à lui pour les nombreuses activités que son équipe et lui-même ont impulsées, développées ou favorisées. Il laisse à son successeur, l'ambassadeur Bernardino Regazzoni qui arrive de Rome une ambassade dynamique, tandis que l'ambassadeur Ulrich Lehner nous revient d'Ottawa pour occuper le poste auprès de l'OCDE à Paris.

Repli frileux de la Suisse sur elle-même ? Pas si sûr.

4 Alliance

Philippe ALLIAUME

Rédacteur en chef

redaction@suisse-magazine.com

(*) Détournement de l'injonction de Victoria de Saxe-Cobourg à son fils le prince de Galles.